

## LE SECOURS SOCIAL DU CE SUD ET EST

**Le CE peut accorder, sous certaines conditions et en fonction du budget disponible, une aide financière, exceptionnelle et unique aux intérimaires et permanents Adecco rencontrant des difficultés financières passagères susceptibles de remettre en cause leur maintien dans l'emploi.**

**Cette aide est accordée uniquement si le dossier est remonté par un travailleur sociale et si tous les recours ont été épuisés**

**Montant versé : 1000 € maximum** par selon la situation et dans la limite du budget disponible.

**L'aide financière s'appuie sur les principes suivants :**

- Elle a un caractère exceptionnel et unique
- Elle a un caractère d'urgence.
- Elle vise prioritairement le maintien dans l'emploi
- Elle rentre dans un plan d'accompagnement suivi par un travailleur social
- Elle ne constitue en aucune façon un avantage ni même un droit
- L'aide est directement versée aux créanciers du salarié Adecco.

## CONDITIONS :

- **Intérimaire** : 600 h. chez Adecco sur les 12 derniers mois précédents la demande et être en mission pour Adecco au moment de la demande.
- **Permanent** : 1 an d'ancienneté au moment de la demande et ne pas être en instance de départ

## DEUX PROCÉDURES POSSIBLES :

- **Une ordinaire** : Le salarié en difficulté s'adresse à un travailleur social de proximité (CCAS, services sociaux de secteur, conseil général...) qui va faire une analyse de sa situation et élaborer un plan global d'accompagnement. Ce travailleur social s'adressera à tous les acteurs de l'accompagnement social afin de mettre en place les moyens d'un retour à une situation normalisée. Il pourra également prendre contact avec le service social du FASTT (uniquement pour les intérimaires).
- **Une exceptionnelle** : En cas d'urgence (coupure d'électricité ou gaz, rupture du versement de prestations maladie, Pôle Emploi, prévoyance, CAF, frais d'obsèques à honorer, risque d'expulsion...), le salarié peut saisir directement le CE qui statuera dans les 10 jours.

**QUELLE QUE SOIT VOTRE DEMANDE, ELLE DOIT ÊTRE ADRESSÉE :**

**CE Adecco Sud et Est**

**Secours Social**

Bel Air Camp

11 av de Bel Air

69100 Villeurbanne

09-72-58-96-99

## INFOS :

- **Le Fastt** : 0800.280.828 (N°gratuit d'un poste fixe) - [www.fastt.org](http://www.fastt.org)
- **AT Services** - Aides en cas d'accident du travail - 0811.555.828 (coût d'un appel local)